

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2025**

## **HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES**

---

**Mardi 17 Juin 2025**

Durée de l'épreuve : **4 heures**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

**Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2,  
ET l'étude critique de documents.**

### **Répartition des points**

Dissertation	10 points
Étude critique de documents	10 points

**Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2.**

**Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation.**

**Sujet de dissertation 1**

Les usages du patrimoine en France.

**Sujet de dissertation 2**

La puissance des États dans les espaces maritimes et extra-atmosphériques.

## Le candidat traitera l'étude critique de documents suivante.

### Étude critique de documents – Juger les génocides

Consigne – En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez comment et pourquoi la justice juge les génocides et les crimes contre l'humanité.

#### Document 1

« Comme nous le savons tous, le génocide et les massacres ont détruit et endeuillé ce pays et l'ont laissé face à des problèmes insurmontables, dont certains liés à la justice.

5 Les rescapés du génocide et des massacres ont été torturés de manière épouvantable. Les péchés commis doivent être réprimés et punis, mais aussi pardonnés.

10 Le nombre de gens qui ont commis le génocide est très élevé. Il est bien connu que les tribunaux classiques ne peuvent traiter tous ces dossiers. C'est pour ça que les Rwandais sont allés chercher un autre moyen pour régler le contentieux du génocide. [...]

Il faudrait analyser minutieusement ce qui s'est passé dans notre pays. Établir la différence entre le génocide et les autres crimes commis pendant ou après la guerre. Il ne faut pas faire l'amalgame.

15 Il y a des gens qui ont été tués par des actes de vengeance commis par des individus, et lorsque ces derniers ont été identifiés, ils ont été punis sévèrement. Donc, qu'on prouve ces crimes et nous poursuivrons leurs auteurs.

On sait que les bourreaux de l'époque ont entraîné la population dans la guerre et les actes de tueries. [...]

20 Je demande que les tribunaux *gacaca* soient respectés comme les tribunaux classiques. Je demande à tous les Rwandais à tous les échelons d'appuyer les tribunaux *gacaca*, notamment en disant la vérité. Je voudrais inviter tout particulièrement les victimes du génocide à faire preuve de tolérance et de patience envers le témoignage de ceux qui savent.

25 J'invite les bourreaux à faire preuve de courage et d'avouer, de se repentir et de demander pardon.

Je demande aux personnes élues d'être vraiment des personnes intègres. Je leur demande d'éviter les discriminations basées sur les relations de famille, sur les tribus, sur l'origine ou sur les gains qu'ils ont faits (dans le cadre du génocide).

30 En appuyant la *gacaca*, nous montrons notre patriotisme et notre amour du Rwanda. La justice est la levure de l'unité et la fondation du progrès. »

Source : extrait du discours de Paul Kagamé, Président de la République du Rwanda, à l'occasion du lancement officiel des juridictions *gacaca*, le 18 juin 2002.

## Document 2



Source : salle d'audience du procès Eichmann, Jérusalem, 1961, consultable sur le site internet de l'institut Yad Vashem-Institut international pour la mémoire de la Shoah (Jérusalem).